

COMMUNE DE RILHAC XAINTRIE

Compte rendu de la séance du 30 novembre 2018

DUMAS Laurence, CHARLERON Serge, DUCLAUX Patrick, CANAL Frédéric, DUROUX Jean, MIERMONT Hubert, LALLET Jean-Pierre, LAFARGE Sébastien, DAYMARD Philippe. Secrétaire(s) de la séance: Serge CHARLERON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Choix de l'organisme bancaire pour le prêt à moyen terme du Projet d'Aménagement du Bourg

Une procédure d'aménagement de Bourg est engagée et la contraction d'un emprunt à moyen terme (20 ans) d'un montant de 700 000 € est nécessaire pour l'exécution des travaux. Trois organismes bancaires ont été sollicités. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, retient la proposition de La Banque Postale.

Attribution du marché de Maîtrise d'Ouvrè pour le Projet d'Aménagement du Bourg -

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres pour la Maîtrise d'Oeuvre de l'ensemble des travaux des trois tranches du Projet d'Aménagement du Bourg qui doit se dérouler de 2019 à 2021. Trois bureaux d'étude ont été sollicités. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité retenir la Selarl Cabinet CROS d'Aurillac.

Décision de maintenir les tarifs municipaux pour l'année 2019

- Cimetière municipal :

Concession simple: 110.00€, double : 190.00 €

Case Columbarium : Durée 15 ans : 320.00 €, Durée 30 ans : 640.00€

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 80.00 €

Occupation du Caveau Communal : Gratuit pendant 3 mois puis 30€/mois

- les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2019 :

Pour les particuliers : Abonnement : 54 € par an ; M3 consommé : 0.75 € par m3 consommé ;
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.25 € par m3 consommé.

Laiterie DUROUX : abonnement : 7500 € , m3 consommé : 0.75 €. La redevance pour modernisation des réseaux est collectée directement par l'Agence Adour Garonne.

- Location Salle Polyvalente :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location de la salle polyvalente de Rilhac Xaintriet : Associations/ Réunions : gratuit . Personnes domiciliées et/ou propriétaires dans la commune : 50 € + Participation de 30 € pour le chauffage du 15 octobre au 15 avril . Personnes domiciliées hors de la commune : 75 € + Participation de 30 € pour le chauffage du 15 octobre au 15 avril et de maintenir le dépôt d'une caution d'un montant de 150 € à chaque location (pour les particuliers comme pour les associations)

- location Matériel Communal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est d'usage à Rilhac Xaintrie de prêter gratuitement aux personnes domiciliées et/ou propriétaires dans la commune ainsi qu'aux associations communales et voisines, du matériel (tables et bancs) à l'occasion de manifestations ponctuelles. A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de maintenir la gratuité du prêt de matériel pour l'année 2019 et de maintenir le dépôt obligatoire d'une caution d'un montant de 150 € à chaque location, pour les particuliers comme pour les associations (par chèque établi à l'ordre du Trésor Public) ;

Restauration des registres d'Etat Civil de 1802 à 1902 -

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions du rapport d'inspection des Archives Départementales concernant les registres d'Etat Civil de 1802 à 1882 :

- six registres de naissances (1803-1872),- six registres de mariages (1813-1872),
- trois registres de décès (1803-1882)

Si la Commune maintient sa volonté de conserver les registres d'Etat Civil de plus de 120 ans il est nécessaire de faire une demande de dérogation auprès des Archives Départementales de la Corrèze et d'établir un plan de restauration pluriannuel.

La Commune peut demander une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 50% du montant Hors Taxes des travaux plafonnée à 3000 euros par an.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de restauration des quinze volumes des archives d'Etat Civil de 1803 à 1882 selon un programme biennuel

Objet: Demande de versement des subventions pour le Projet de Requalification du Bourg -

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'étude préalable concernant l'aménagement du bourg a été réalisée et qu'il a été décidé, conformément à la délibération du 19 juin 2018, de poursuivre cette opération par une réalisation de travaux à compter de 2019 et de solliciter des aides auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture (DETR). A l'unanimité le Conseil Municipal décide

- de solliciter le Conseil Départemental de la Corrèze pour la prorogation en 2019 de l'aide perçue pour 2018

- de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de la Corrèze, au titre de la DETR 2019 et 2020

Objet: Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle souhaite obtenir l'autorisation de l'assemblée délibérante pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 pour ne pas pénaliser les fournisseurs avant le vote du BP 2019. A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2018 .

Objet: Choix de l'organisme bancaire pour le prêt à court terme du Projet d'Aménagement du Bourg -

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure d'aménagement de Bourg est engagée et que la contraction d'un emprunt à court terme (2 ans) , en attente du versement des subventions et de la FCTVA, d'un montant de 300 000€ est nécessaire pour l'exécution des travaux. Trois organismes bancaires ont été sollicités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide
Pour l'emprunt de 300 000€ :

- De retenir la proposition du CREDIT AGRICOLE, ainsi établie :
 - * Durée : 2 ans
 - * Taux fixe de 0.35 %
 - * Echéances annuelles
 - * Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté
 - * Déblocage des fonds : dans les 12 mois suivant l'édition du contrat.

Objet: Choix des entreprises et approbation des devis pour les travaux de rénovation des logements communanux -

Les membres de la Commission Travaux présentent les résultats des consultations des différentes entreprises dans le cadre du projet de rénovation des logements communaux. Après étude des devis et rencontres avec les professionnels, la commission propose de retenir les entreprises suivantes :

- Platerie, Peinture: Eric LACOMBE pour un montant total HT de : 20 275.50 €
- Revêtement sol, carrelage : Julien DALAIS pour un montant total HT de : 14 908.10 €
- Plomberie, Sanitaires : SARL BADUEL pour un montant total HT de : 14 125.40 €
- Electricité : Laurent BLANCHE pour un montant total HT de : 4 231.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité , le Conseil Municipal décide : d'attribuer les travaux de rénovation des logements communaux aux entreprises citées ci-dessus.

Le Maire,
DUMAS Laurence

